

WILAYA DE DJELFA

DAIRA DE DJELFA

COMMUNE DE DJELFA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article: 82 du décret présidentiel

N°: 247/15 portant la réglementation des marchés publics et des délégations de service public.ET
La Loi n°23-12 du : 18 Muharram 1445 correspondant au 05 août 2023, qui détermine les règles
générales liées aux marchés publics Le président de l'APC de la commune de DJELFA
informe l'ensemble des soumissionnaires par l' avis d'appel d'offres OUVERT avec
exigence de capacités minimales N°: 16 /2026Concernant :

**Transformation ex gare Routière à Ain Chih à Salle multi Sports + Stade
proximative gazon artificiel+ Stade du boule de fer**

Parue dans les quotidiens suivants :

- ALIQTISADIA NEWS **du : 11/08/2026**
- ALGER 16 **du : 11/08/2026**

Du résultats de la commission d'évaluation des offres des soumissionnaires retenus:

Désignation des fournitures	établissement	Montant corrigé en TTC DA	Délai de livraison soumissionnaire	Observations
Transformation ex gare Routière à Ain Chih à Salle multi Sports + Stade proximative gazon artificiel+ Stade du boule de fer	GACEM ADNAN	36.787.243.50	03 MOIS	Moins disant

NB:En application du décret présidentiel N°: 247/15 portant la

réglementation des marchés publics et des délégations de service public ET La Loi n°23-12 du : 18 Muharram 1445 correspondant au 05 août 2023, qui détermine les règles générales liées aux marchés publics ,le service contractant invite tous les soumissionnaires désireux de consulter leurs ponctuations techniques et financières de contacter nos services dans un délai de 03 jours à compter de la date de la 1^{ère} parution de cet avis dans la presse .

- N.I.F du service contractant : **170.1400.1069**

- N.I.F du bénéficiaire: **180.1701.00654113.00000**

Les soumissionnaires contestant le choix opéré par la commission d'évaluation des offres, peuvent introduire un recours dans les 10 jours qui suivent la date de la 1^{ère} parution de cet avis dans la presse auprès de la commission des marchés de la commune de Djelfa si celle-ci coïncide avec un jour férié, elle sera reportée au jour ouvrable suivant .

DJELFA LE:.....

LE Président de L'A . P . C